



Vol a l'étalage - plainte simplifiée

Par **nougif**, le **17/06/2008** à **10:08**

Bonjour,

hier, je faisais mes courses, et j'ai eu la malhonneté de mettre dans ma poche des produits. j'ai oublié de les sortir à la caisse du magasin au moment de payer, et un APS m'a demandé de le suivre, ce que j'ai fait.

par la suite, j'ai reconnu avoir mis les articles dans le poche, et l'on m'a notifié une plainte simplifiée.

j'aimerais connaître les conséquences de cette plainte, car le directeur du magasin m'a expliqué que la plainte simplifiée sera envoyée aux autorités, mais qu'il en restait là pour le moment, les gendarmes m'ont dit que c'était un Rappel à l'Ordre.

J'ai reconnu les torts reprochés, vais-je être confronté à autre chose par la suite? la gendarmerie m'a dit que pour le moment on en restait là, et que si ça se reproduisait, et bien ce serait pire.

rassurez-moi, qu'en sera-t-il?

Par **frog**, le **17/06/2008** à **12:41**

[citation]j'ai oublié de les sortir à la caisse du magasin[/citation]
Drôle d'oubli.

[citation]la gendarmerie m'a dit que pour le moment on en restait là, et que si ça se reproduisait, et bien ce serait pire. [/citation]
C'est une bonne synthèse, rien à ajouter.

Par **nougif**, le **17/06/2008** à **13:32**

oui je reconnais avoir commis un déli.
mais est ce que vraiment on restera là, et aucune suite aura lieu?

Par **frog**, le **17/06/2008** à **13:56**

Oui, c'est le joker qu'on accorde sous certaines conditions lorsque c'est la première fois.
Attention à ne pas oublier de payer le paquet de piles la prochaine fois, ça risque fortement de moins bien se passer.